


Le Focus

Bulletin d'information mensuel de l'AREQ 

Décembre 2015 - Janvier 2016



La Loi sur les soins de fin de vie entre en vigueur comme prévu

En juin 2014, l'Assemblée nationale du Québec a adopté la Loi sur les soins de fin de vie, laquelle devait entrer en vigueur 18 mois plus tard soit le 10 décembre 2015.

Rappelons que cette législation prévoit la bonification des soins palliatifs, la mise en place d'un registre des directives médicales anticipées et la possibilité d'obtenir de l'aide médicale à mourir dans certains cas très particuliers.

Au cours des derniers jours, plusieurs décisions judiciaires ont remis en cause la date de mise en œuvre des dispositions de la Loi sur les soins de fin de vie portant sur l'aide médicale à mourir. En date du 10 décembre, le ministre de la Santé confirme que toutes les dispositions de la Loi peuvent entrer en vigueur.

Des développements de dernière minute

Le 1^{er} décembre, la Cour supérieure avait rendu une décision qui empêchait le gouvernement du Québec d'aller de l'avant tant que les dispositions du Code criminel n'auront pas été modifiées telles que l'a ordonné la Cour suprême en février 2015.

La Cour suprême avait alors accordé un délai d'un an au gouvernement fédéral pour modifier le Code criminel. Un délai supplémentaire de six mois a été réclamé à la Cour suprême par le gouvernement fédéral.

En réaction, le gouvernement du Québec a déposé une demande devant la Cour suprême et la Cour d'appel en vue d'obtenir la permission d'appliquer la Loi sur les soins de fin de vie le 10 décembre comme prévu. Le 9 décembre, la Cour d'appel a autorisé l'application de la Loi pour quelques jours en attendant qu'elle étudie le litige en cause plus en détail. L'AREQ s'en est réjoui par voie de [communiqué](#).

De plus, la ministre québécoise de la Justice a indiqué qu'aucune poursuite ne serait intentée contre un médecin qui administrerait l'aide médicale à mourir en conformité avec les dispositions de la Loi sur les soins de fin de vie.

Soyez assurés que l'AREQ suivra ce dossier de près et vous tiendra informé de l'évolution de la situation.

Dans ce numéro :

Soins de fin de vie	1
Retraite Québec	2
COP21	2
Augmentation des rentes du RRQ	3
Résidences privées pour aînés	4
Prévisions budgétaires 2015-2016	5
Quoi de neuf de l'hiver en kiosque	5
Fondation Laure-Gaudreault	6
Le moteur au ralenti	7
Nos comités à pied d'œuvre	8
Cadeaux de Noël	9

1^{er} janvier 2016 : entrée en vigueur de Retraite Québec

La fusion de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) et de la Régie des rentes du Québec (RRQ) en un seul organisme appelé Retraite Québec entre officiellement en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

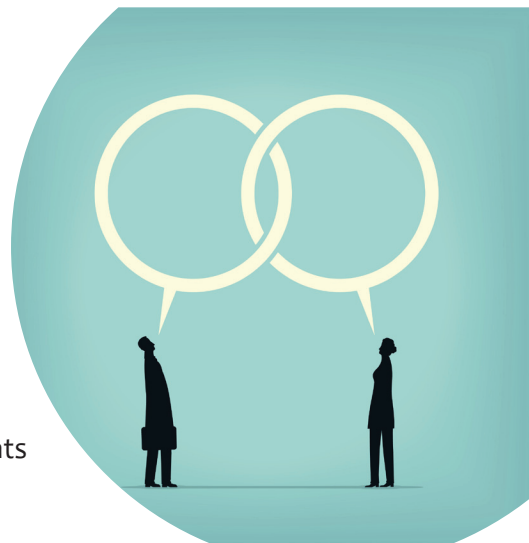
Selon le gouvernement, cette fusion permettra une économie financière importante ainsi qu'un partage d'expertise en matière de retraite entre les deux organismes. Comme l'AREQ l'avait exprimé dans un [communiqué](#), nous espérons que les services à la clientèle ne soient pas affectés négativement par cette transaction. Nous surveillerons ce dossier de près.

Versements distincts

Il est toutefois rassurant pour les prestataires de savoir que les paiements de la CARRA et de la RRQ continueront d'être versés aux dates et aux modes de versement habituels (par chèque ou dépôt direct) et ces versements se feront de façon distincte.

Les personnes qui effectueront une demande auprès de la CARRA ou de la RRQ avant le 31 décembre 2015 et qui n'auront pas encore reçu de réponse à cette date verront leur dossier traité par Retraite Québec à partir du 1^{er} janvier 2016. Aucune démarche n'est nécessaire.

Source : CARRA et RRQ



Pour tout savoir à propos de la COP21!

La 21^e conférence des parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (également appelée COP21) se poursuit à Paris jusqu'au 11 décembre 2015. Cette conférence réunit, pour une dizaine de jours, près de 150 chefs d'État et de gouvernements.

Afin de mieux comprendre les enjeux soulevés, ou encore pour visionner des vidéos et consulter des documents de référence, nous vous invitons à visiter le site www.cop21.gouv.fr.

Actualités sur le site de l'AREQ

Fait intéressant à souligner : le conseiller au dossier de l'environnement et du développement durable à l'AREQ, Tommy Bureau, a préparé plusieurs textes d'actualité pour suivre les délibérations. Ces actualités, qui recensent des articles publiés dans différents médias du monde, sont disponibles sur le [site Internet de l'AREQ](#). On y traite notamment de déclarations des chefs d'État, des engagements du Canada et des impacts des changements climatiques.

Pour une consultation plus simple et rapide, nous vous invitons à sélectionner les [actualités touchant l'environnement](#).



Augmentation des rentes du RRQ de 1,2 % en 2016

Le Régime des rentes du Québec (RRQ) a annoncé le taux d'indexation qui s'appliquera au montant de la rente à compter du 1^{er} janvier 2016 : 1,2 %.

Selon la Loi sur le régime de rentes du Québec, le taux d'indexation est déterminé chaque année en fonction de la moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC) de Statistique Canada pour chaque mois au cours de la période de 12 mois prenant fin le 31 octobre de l'année précédente (novembre 2014 à octobre 2015). On l'appelle aussi le taux d'augmentation de l'indice des rentes (TAIR).

Les prestataires d'une rente de retraite du RRQ, de conjoint survivant, d'invalidité, d'enfant de personne invalide et d'orphelin verront donc leur rente augmenter de 1,2 % dès l'an prochain.

Par ailleurs, le taux de cotisation au RRQ passera de 10,50 % à 10,65 % et le montant des gains admissibles (MGA) sera de 54 900 \$ au lieu de 53 600 \$.



L'indexation de la rente de la CARRA

C'est ce même taux de 1,2 % qui est utilisé dans les formules de calcul de l'indexation de la rente des régimes de retraite administrés par la CARRA (RREGOP, RRE, RRPE, RRF, RRCE...) ainsi que celle du conjoint survivant.

Ainsi, en 2016, l'indexation de la rente se calculera comme suit :

Années cotisées avant le 1 ^{er} juillet 1982	Rente indexée à 1,2 %
Années cotisées entre le 1 ^{er} juillet 1982 et le 31 décembre 1999	Rente indexée à 0 %
Années cotisées depuis le 1 ^{er} janvier 2000	Rente indexée à 0,6 %

Sources : CARRA et RRQ

L'AREQ sur la place publique (communiqués)



5 novembre

Nomination de la nouvelle ministre fédérale de la Santé : le fédéral doit agir dans le dossier des frais accessoires au Québec

19 novembre

Journée internationale des hommes 2015 : grandir ensemble!

10 décembre

L'AREQ se réjouit de l'entrée en vigueur de la Loi sur les soins de fin de vie

Vous pouvez lire tous les communiqués diffusés par l'AREQ à areq.qc.net.



Résidences privées pour personnes âgées : de nouvelles règles

Le 14 octobre dernier, le ministère de la Santé et des Services sociaux a publié un règlement qui modifie les critères de certification des résidences privées pour aînés (RPA). Après avoir réagi publiquement par voie de [communiqué de presse](#), l'AREQ a également soumis des commentaires au ministère.

Des changements préoccupants pour la sécurité des résidents

Le nouveau règlement prévoit que les RPA seront dorénavant classées en quatre catégories distinctes plutôt que deux. Les résidences des catégories 1 et 2 seront réservées aux personnes âgées autonomes alors que celles des catégories 3 et 4 seront destinées aux personnes semi-autonomes. Les services offerts varient selon la catégorie.

Dans ses commentaires, l'AREQ a exprimé ses préoccupations quant aux impacts de ce changement. L'augmentation du nombre de catégories risque de multiplier le nombre de déménagements que devra subir une personne âgée en situation de perte d'autonomie. Or, chaque déménagement est susceptible de causer de graves difficultés d'adaptation et d'importantes pertes de repères. De plus, ces déménagements risquent de forcer des personnes âgées à quitter leur milieu réduisant les contacts avec leur famille, leurs proches et leur communauté.

Surveillance

L'AREQ a également exprimé ses inquiétudes face à la possibilité que les services de surveillance puissent être assumés par des résidents ou des personnes bénévoles qui, de surcroît, n'ont pas l'obligation d'être sur place, mais simplement d'être joints en tout temps et sans délai. À la lumière de graves accidents qui se sont produits dans le passé, nous ne pouvons que déplorer un tel assouplissement des règles qui remet en cause la sécurité des résidents.

Santé ambulatoire

La nouvelle réglementation permet également aux RPA de mettre à la disposition des résidents un service de santé ambulatoire. Cette disposition soulève plusieurs interrogations : quels types de services y seront offerts, qui paiera pour ces services, quels professionnels offriront des services? Ces questions sont sans réponse pour l'instant.

L'AREQ demeurera vigilante. Pour nous, la santé et la sécurité doivent demeurer une priorité dans toutes les résidences privées pour aînés.

Prévisions budgétaires 2015-2016

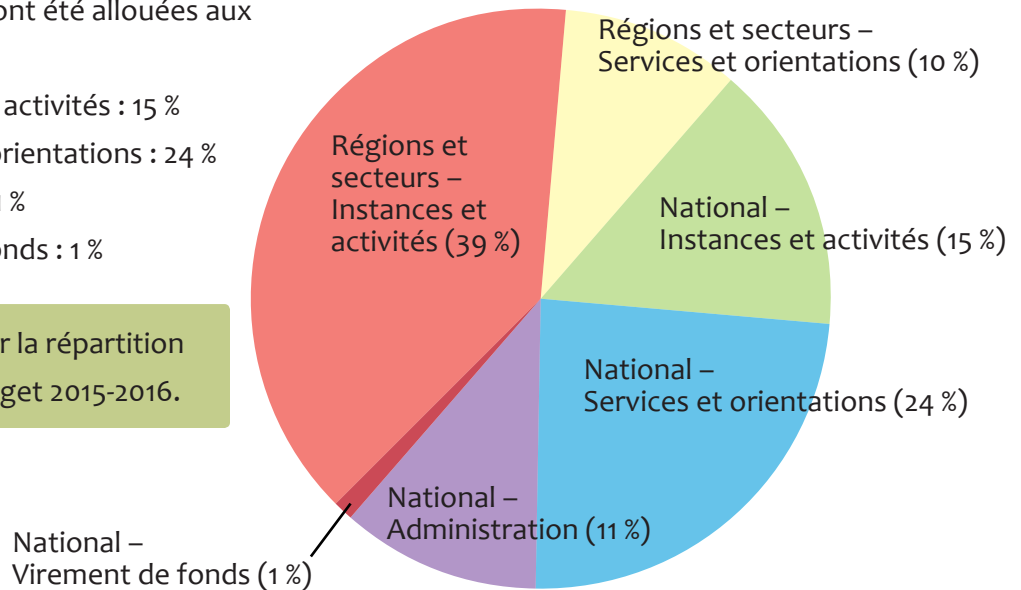
L'AREQ a présenté aux membres du conseil national d'octobre dernier les prévisions budgétaires 2015-2016. C'est un budget dans la continuité des orientations et des décisions prises au dernier Congrès de l'AREQ.

Sur un budget de 5 517 378 \$, 49 % des sommes sont retournées directement aux régions et secteurs.

Par ailleurs, 51 % des sommes ont été allouées aux activités nationales, soit :

- ➔ les instances et les activités : 15 %
- ➔ les services et les orientations : 24 %
- ➔ l'administration : 11 %
- ➔ les virements de fonds : 1 %

Voir le graphique pour la répartition de l'ensemble du budget 2015-2016.



Veillez noter que le magazine *Quoi de neuf* du printemps 2016 présentera sommairement les résultats financiers 2014-2015 de l'AREQ.

Bientôt en kiosque : le magazine *Quoi de neuf* de l'hiver!



Le numéro de l'hiver 2016 du magazine *Quoi de neuf* sera acheminé à l'ensemble des membres de l'AREQ autour du 10 décembre. Le dossier de cette édition de 44 pages a été rédigé par l'auteure et conférencière Marie-Paule Dessaint. Il contient 11 stratégies pour conserver notre mémoire et notre intelligence à la retraite.



Outre les habituelles chroniques sur les dossiers et revendications de l'AREQ, ce numéro contient un compte rendu du dernier conseil national, tenu en octobre à Saguenay, et les détails entourant le renouvellement du régime d'assurance collective ASSUREQ au 1^{er} janvier 2016. On pourra également y lire le compte rendu d'une entrevue avec la boursière Laure-Gaudreault.

Le magazine présente une toute nouvelle facture visuelle, plus moderne et vivante, que ce soit sur la couverture ou dans les pages intérieures.
Nous espérons qu'il saura vous plaire!



La Fondation Laure-Gaudreault *25 ans de générosité!* fondationlg.org

Avec l'arrivée de la période des fêtes, nous franchirons la mi-parcours du 25^e anniversaire de la Fondation Laure-Gaudreault. Il est encore temps de réaliser un projet sectoriel et de nous envoyer l'information nécessaire pour placer votre activité sur la page d'accueil du site Internet de la Fondation, dans la [section Activités du 25^e](#).

Également, il est important de rappeler que vous avez jusqu'au 31 décembre pour nous transmettre les montants recueillis pour la Fondation et ainsi permettre une distribution de cet argent au printemps. De plus, pour recevoir un reçu d'impôt en février 2015, vos dons doivent être reçus au bureau de la Fondation à Québec, et ce, avant le 31 décembre 2015. Pour toutes questions, veuillez communiquer avec Nathalie Hébert au 1 800 663-2408.

En cette période propice à la solidarité et à l'entraide, il est primordial de profiter des activités sectorielles pour mettre de l'avant la Fondation Laure-Gaudreault en utilisant le matériel promotionnel et en parlant de notre Fondation.

Merci de votre grande générosité!



Activités prévues en décembre et en janvier

1^{er} et 2 décembre

Conseil d'administration

2 au 4 décembre

Comité de validation des projets *Toujours en action*

3 décembre

Comité national de la condition des hommes

7 décembre

Formation sur les sites Internet sectoriels (Cœur et Centre-du-Québec)

14 décembre

Formation sur les sites Internet sectoriels (Laval-Laurentides-Lanaudière)

16-17 décembre

Conseil général des négociations (CSQ)

22 décembre au 5 janvier

Congé des fêtes

18 janvier

Comité national de l'action sociopolitique

19 janvier

Conseil exécutif

20 au 22 janvier

Conseil général des négociations (CSQ)

21 janvier

Comité national du magazine *Quoi de neuf* et des communications

21 janvier

Comité national de la condition des femmes

28-29 janvier

Conseil général des négociations



Le moteur au ralenti : une source de pollution à éliminer

Avec l'arrivée de la saison hivernale et du magasinage du temps des fêtes, plusieurs automobilistes prennent l'habitude de laisser tourner leur moteur pendant que la voiture est en arrêt. Cependant, cette pratique est tout aussi nuisible pour l'environnement que pour votre voiture.

Pourquoi laisser tourner le moteur lorsque la voiture est en arrêt? Bien sûr, il est agréable de monter dans une voiture tempérée l'hiver. Aussi, certaines personnes croient qu'il est préférable de réchauffer le moteur avant de se déplacer avec le véhicule.

Finalement, certaines personnes croient aussi qu'arrêter et redémarrer le moteur demande plus de carburant que de le laisser lentement tourner à l'arrêt.

Quelle que soit la raison, cette pratique n'est pas profitable. Il est démontré que si votre moteur tourne au ralenti plus que 10 secondes, [vous dépenserez davantage de carburant que si vous éteignez et redémarrez celui-ci](#). Pour ce qui est de réchauffer le moteur pour optimiser son fonctionnement, il est également démontré que le meilleur moyen de le faire est en roulant, et non à l'arrêt. Il est aussi possible d'utiliser, au besoin, un chauffe-moteur.

Alors cet hiver, avant de laisser tourner votre moteur, pensez-y! Les transports sont déjà responsables de 43 % des émissions de gaz à effet de serre au Québec et ces émissions sont également liées à [divers problèmes de santé publique](#), dont l'asthme, les crises cardiaques, les maladies coronariennes et un risque accru de problèmes respiratoires ou cardiaques mortels.

Quelques trucs à garder en tête pour la période hivernale :

- ⊙ Minimisez le temps de marche au ralenti après le démarrage.
- ⊙ Coupez le moteur lorsque le véhicule est arrêté.
- ⊙ Évitez d'utiliser un démarreur à distance.
- ⊙ [Au besoin, utilisez un chauffe-moteur par temps froid.](#)

MULTIPLICATION DES FRAIS ACCESSOIRES DE SANTÉ

LA MISE EN PÉRIL DU SYSTÈME PUBLIC DE SANTÉ



LACSQ.ORG





Nos comités à pied d'œuvre

Voici les résumés de rencontres tenues en novembre à l'AREQ :

Retraite (3 novembre) : Les membres du comité national ont planifié la rencontre des responsables sectoriels de la retraite, qui avait lieu à Québec le 12 novembre. Ils ont également fait le point dans le dossier de la négociation pour le renouvellement des conventions collectives des employés de l'État, incluant les discussions entourant les régimes de retraite.

Environnement et développement durable (3 novembre) : Les membres du comité national ont d'abord effectué le suivi de leur plan d'action 2014-2017. Puis, ils ont mené des échanges à propos de la surconsommation de plastique (faits, impacts et solutions). Il s'agissait d'un prélude à la rencontre des responsables sectoriels de l'environnement et du développement durable, qui avait lieu le 11 novembre. Enfin, ils ont fait un retour sur la dernière session nationale EVB et la dernière édition de l'écosphère. Ils ont également discuté de dossiers d'actualité, notamment la Conférence de Paris sur les changements climatiques.

Condition des hommes (17 novembre) : Les responsables régionaux ont discuté de leur rôle, puis ont pu voir une présentation des suivis au plan d'action du comité national avant de procéder à une période d'échanges et de commentaires sur leurs propres bons coups de la dernière année. Ils ont également discuté des enjeux dans le dossier de la condition des hommes, ainsi que du thème et des activités prévues pour la Journée internationale des hommes du 19 novembre. Enfin, ils ont assisté à une conférence sur « la salutogénèse et les réseaux de soutien » offerte par Janie Houle, professeure au département de psychologie de l'UQAM.

Assurances (30 novembre) : Les membres du comité national ont reçu de l'information à propos du dépôt direct et du relevé électronique des prestations qui sont émis par SSQ. Ils ont ensuite échangé à propos du bilan des rapports annuels des responsables régionaux en assurances. Cet échange a servi de base aux travaux préparatoires à la formation des responsables sectoriels qui aura lieu le 16 février. Enfin, ils ont discuté des impacts de la Loi 41, qui permet aux pharmaciens de poser certains actes comme le renouvellement de certaines ordonnances.

Pour les fêtes, pensons globalement, consommons **LOCAL**ement

Avec le temps des fêtes, viennent les échanges de cadeaux. Souvent, ces échanges demandent de nous procurer divers articles d'une valeur peu élevée. Et souvent, la tentation est forte de se procurer ces cadeaux chez divers détaillants (par exemple les fameux « Dollarama ») offrant principalement des objets plus ou moins durables, provenant de pays asiatiques tels que la Chine.

Cependant, il y a matière à prendre un moment afin de se questionner sur ces choix. L'exemple des produits fabriqués en Chine est frappant : ils proviennent d'un pays où les droits humains ne sont pas respectés, sont souvent produits sans grande préoccupation pour l'environnement, ne sont pas nécessairement fabriqués dans des conditions saines pour les ouvriers et sont même parfois, de surcroît, dangereux pour la santé. Il serait carrément illégal de fabriquer plusieurs de ces produits de la même façon dans un pays comme le Canada, et c'est pourquoi, la plupart du temps, ils sont si bon marché.



Pourquoi donc ne pas substituer ces cadeaux par des produits fabriqués localement ou usagés? Pas besoin d'aller très loin de chez nous pour trouver des produits artisanaux qui sauront faire plaisir! Bien qu'ils soient la plupart du temps plus coûteux que leurs équivalents chinois, ils procurent la satisfaction d'avoir contribué à une économie plus près de nous et plus respectueuse des droits humains et de notre environnement.



Joyeux Noël et bonne année 2016!

Voici arrivé le temps des fêtes, cette période privilégiée de l'année où nous passons de beaux moments avec les êtres qui nous sont chers. C'est aussi l'occasion de prendre une pause dans cette vie effrénée que nous menons, même à la retraite!

À l'aube d'une nouvelle année, le personnel de l'AREQ vous souhaite le bonheur et la sérénité, mais surtout ce qu'il y a de plus précieux : **la santé**.

Pour nous joindre

Rédaction et coordination
[Dominic Provost](#)

Conception et réalisation
[Martine Faguy](#)

Participation
Tommy Bureau-Boulé
Doris Dumais
Johanne Freire
Robert Gaulin
Ginette Plamondon

Relecture
Nathalie Dion
Martine Faguy

